

Paris, le 26 juin 2014

## L'APAJH se reconnaît dans les propositions du rapport PIVETEAU

A la suite de la remise officielle du rapport de la mission conduite par Denis Piveteau, l'APAJH exprime sa grande satisfaction à la lecture des conclusions.

L'APAJH, qui a fortement contribué aux différents groupes de travail pilotés par la mission, se félicite des 155 propositions qui renforcent et complètent la loi du 11 février 2005, notamment en plaçant les MDPH au cœur d'un service public "accompagnant".

L'APAJH qui lors de son 38<sup>e</sup> congrès vient d'adopter la charte de Paris pour l'accessibilité universelle trouve, dans ce rapport, les voies de progrès pour parvenir à une société réellement inclusive, une société qui organise la réalisation du projet de vie de la personne en situation de handicap.

Projet de vie, parcours fluide, plan d'accompagnement, prise en compte de tous les besoins de la personne, MDPH "assembleur" et accompagnante, décision d'orientation créatrice de droit, formation des acteurs, coordination des réponses (...) constituent autant de principes qui doivent amener les ARS, les Conseils généraux, les rectorats, les gestionnaires d'établissements et services à travailler autrement, différemment et ensemble.

Ce rapport appelle maintenant des décisions fortes de la part des pouvoirs publics avec des actions sur la législation, sur la réglementation et aussi l'ouverture de nombreux chantiers tels que les systèmes d'information, les procédures de fonctionnement des MDPH, la tarification.

L'APAJH sera vigilante pour que ces décisions attendues et indispensables pour les personnes en situation de handicap soient prises très rapidement. C'est un enjeu majeur pour un nouveau souffle de la loi de 2005 dont on fêtera bientôt les 10 ans.

*A propos de la Fédération des APAJH...*

*Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 90 départements, elle accompagne 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.*